

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Département de la  
Marne

Extrait du Registre

des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de SAINT-BRICE-COURCELLES

Séance du 15 AVRIL 2022

| Nombre de Membres                    |                |   |
|--------------------------------------|----------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 27                                   | 25             | 22  |

Date de la Convocation  
06 Avril 2022

Date d'Affichage :  
06 Avril 2022

Objet de la Délibération :

Compte Administratif  
2021  
N°2022-13

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de Saint Brice Courcelles, sous la présidence de Madame Evelyne QUENTIN, Maire.

**Présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame Patricia BALAVOINE, Monsieur Pascal VERNANT, Monsieur Vincent CHRISTOPHE, Madame Cécile SAUSSET, Monsieur AZZEDINE DJOUADI, Monsieur Romain BARBEY, Madame Nathalie VERRONEAU, Madame Marylène SAVIO et Monsieur Yohann CAMUS qui avaient donné respectivement pouvoir à Monsieur Philippe MALNUIT, Monsieur Philippe MALNUIT, Monsieur Gilles PERSINET, Madame Aurélie PAROCHE, Monsieur Jean-Luc SENE, Monsieur Gilles PERSINET, Madame Mélissa GALASSO, Madame Ambre PERIGUEY et Monsieur Laurent GONDEL

**Absents excusés** : Nicolas SAINGERY

**Absents** : Madame Corinne MAUDUIT

**Secrétaire** : Monsieur Dominique PARGNY

---

**Rapporteur** : Madame Evelyne QUENTIN

Après présentation du compte administratif par Madame le Maire, Monsieur Dominique PARGNY, désigné comme Présidente de séance, fait procéder au vote, le Maire s'étant retiré de la salle à ce moment.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des résultats présentés dans les documents annexés.

A l'examen de ces données et Madame le Maire ayant quittée la séance, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ADOPTER le Compte Administratif 2021 tel qu'il vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte** les conclusions du présent rapport par 20 voix Pour, 1 voix contre et 1 Abstention

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent rapport peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

*Pour extrait conforme,*

*Le Président de séance*

The image shows a circular official seal of the Mayor of Sibrice-Courval. The seal contains the text "Maire de SIBRICE-COURVAL" and "51370 (Mairie)". Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink that reads "Dominique PARGNY".

*Dominique PARGNY*